



## PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

### **Direction départementale des territoires de Seine-et-Marne**

Service environnement et  
prévention des risques  
Pôle prévention des risques  
et lutte contre les nuisances

**Arrêté préfectoral 2012/DDT/SEPR n°134  
complétant l'arrêté préfectoral 2010/DDT/SEPR n°431 du 24 décembre 2010  
mettant à jour la liste des risques à prendre en compte sur le territoire de la  
commune de Bagneaux-sur-Loing et les documents à consulter pour  
l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les  
risques naturels et technologiques majeurs**

Le préfet de Seine-et-Marne  
Chevalier de la légion d'honneur,

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;
- VU le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique ;
- VU le décret du Président de la République en date du 27 mai 2011 portant nomination de Monsieur Pierre MONZANI, préfet de Seine-et-Marne ;
- VU le décret du Président de la République en date du 26 août 2010 portant nomination de Monsieur Serge GOUTEYRON, sous préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de Seine-et-Marne ;
- VU l'arrêté du Premier Ministre en date du 1er juillet 2010 nommant Monsieur Jean-Yves SOMMIER, directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne .

VU l'arrêté préfectoral 06/DAIDD/ENV n° 001 du 03 février 2006 déterminant la liste des communes pour lesquelles l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs doit être délivrée aux acquéreurs et locataires de biens immobiliers, mis à jour par les arrêtés préfectoraux 06/DAIDD/ENV n° 189 du 11 juillet 2006, 06/DAIDD/ENV n° 195 du 28 août 2006, 07/DAIDD/ENV n° 11 du 06 mars 2007, 07/DAIDD/ENV n° 106 du 19 novembre 2007, 2009/DDEA/SEPR n° 51 du 19 février 2009, 2009/DDEA/SEPR n°583 du 22 octobre 2009, 2010/DDEA/SEPR n° 18 du 04 février 2010, 2010/DDEA/SEPR n° 127 du 12 mai 2010, 2010/DDT/SEPR/430 du 24 décembre 2010, 2011/DDT/SEPR n° 17 du 11 avril 2011, 2011/DDT/SEPR n° 234 du 13 mai 2011, 2011/DDT/SEPR n° 444 du 17 novembre 2011 et 2011/DDT/SEPR n° 480 du 08 décembre 2011 ;

VU l'arrêté préfectoral 2010/DDT/SEPR n°431 du 24 décembre 2010 mettant à jour la liste des risques à prendre en compte sur le territoire de la commune de Bagneaux-sur-Loing et les documents à consulter pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

VU l'arrêté préfectoral n° 12/PCAD/21 du 06 mars 2012 modifiant l'arrêté préfectoral n° 11/PCAD/117 du 06 juin 2011 donnant délégation de signature à Monsieur Jean-Yves SOMMIER, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne ;

**CONSIDÉRANT** la circulaire du 2 mars 2011, relative aux modalités de mise en oeuvre des décrets n° 2010-1254 et n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 relatifs à la prévention du risque sismique et aux zones de sismicité qui modifient le cadre de l'information préventive des populations et de l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques majeurs ;

**SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture et du directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne ;

## **ARRÊTE**

### **Article 1er**

La commune de Bagneaux-sur-Loing est concernée par une zone de sismicité très faible, comme la totalité du département de Seine-et-Marne. Le dossier communal d'information annexé à l'arrêté préfectoral 2010/DDT/SEPR n° 431 du 24 décembre 2010 reste en vigueur. Il est complété par le dossier communal d'information ci-joint, spécifique au risque sismique.

### **Article 2**

L'état des risques naturels et technologiques pour la commune mentionnée à l'article 1er situera le bien en zone de sismicité très faible, comme indiqué dans la rubrique 4 de la fiche synthétique.

### **Article 3**

Est annexé au présent arrêté un dossier communal d'information comprenant :

- une carte départementale spécifique au risque sismique ;
- une fiche synthétique précisant la nature ainsi que l'intensité des risques auxquels la commune est exposée et mentionnant les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer.

L'ensemble du dossier communal d'information est consultable en mairie, préfecture et sous-préfecture.

### **Article 4**

Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune de Bagneaux-sur-Loing et au président de la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie de Bagneaux-sur-Loing.

Le présent arrêté ainsi que ses modalités de consultation feront l'objet d'une mention dans le journal Le Parisien.

Il est également accessible sur le site Internet de la direction départementale des territoires : <http://www.seine-et-marne.equipement-agriculture.gouv.fr>, rubrique "Risques".

### **Article 5**

Le secrétaire général de la préfecture de Seine-et-Marne et le maire de la commune de Bagneaux-sur-Loing sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Seine-et-Marne.

Une copie sera adressée à :

- M. le sous-préfet de Fontainebleau
- M. le directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne

Melun, le 02 mai 2012

Le préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le directeur départemental des territoires  
de Seine-et-Marne

*signé*

Jean-Yves SOMMIER



**PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE**

**Direction départementale des  
territoires  
de Seine-et-Marne**

Service environnement et  
prévention des risques

Pôle prévention des risques  
et lutte contre les nuisances

**Arrêté préfectoral 2010/DDT/SEPR n° 431  
mettant à jour la liste des risques à prendre en compte  
sur le territoire de la commune de Bagneaux-sur-Loing  
et les documents à consulter pour l'information des  
acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur  
les risques naturels et technologiques majeurs**

Le préfet de Seine-et-Marne  
Chevalier de la légion d'honneur,  
Chevalier de l'ordre national du mérite,

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de l'environnement et notamment ses articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

**VU** le décret du Président de la République en date du 1<sup>er</sup> avril 2010 portant nomination de Monsieur Jean-Michel DREVET, préfet de Seine-et-Marne ;

**VU** l'arrêté préfectoral 06/DAIDD/ENV n° 001 du 03 février 2006 déterminant la liste des communes pour lesquelles l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs doit être délivrée aux acquéreurs et locataires de biens immobiliers, mis à jour par les arrêtés préfectoraux 06/DAIDD/ENV n° 189 du 11 juillet 2006, 06/DAIDD/ENV n° 195 du 28 août 2006, 07/DAIDD/ENV n° 11 du 06 mars 2007, 07/DAIDD/ENV n° 106 du 19 novembre 2007, 2009/DDEA/SEPR n° 51 du 19 février 2009, 2009/DDEA/SEPR n°583 du 22 octobre 2009, 2010/DDEA/SEPR n° 18 du 04 février 2010, 2010/DDEA/SEPR n° 127 du 12 mai 2010 et 2010/DDT/SEPR/430 du 24 décembre 2010 ;

VU l'arrêté préfectoral 06/DAIDD/ENV n° 005 du 03 février 2006 fixant la liste des risques à prendre en compte sur le territoire de la commune de Bagneaux-sur-Loing et les documents à consulter pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques majeurs, mis à jour par les arrêtés préfectoraux n° 06/DAIDD/ENV n°196 du 28 août 2006 et 2009/DDEA/SEPR n° 52 du 19 février 2009 ;

VU l'arrêté préfectoral 06/DAIDD/ENV n° 191 du 03 août 2006 portant approbation du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation sur le territoire de la commune de Bagneaux-sur-Loing située dans la vallée du Loing ;

VU l'arrêté préfectoral 08 DAIDD 1IC n° 299 du 06 octobre 2008 portant prescription du plan de prévention des risques technologiques autour de l'établissement KERAGLASS sur le territoire de la commune de Bagneaux-sur-Loing ;

VU l'arrêté du 1er juillet 2010 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de Monsieur Jean-Yves SOMMIER, directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne ;

VU l'arrêté préfectoral n°10/PCAD/36 du 03 décembre 2010 donnant délégation de signature à Monsieur Jean-Yves SOMMIER, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 10 DCSE IC 174 du 10 août 2010 portant approbation du plan de prévention des risques technologiques autour de l'établissement KERAGLASS sur le territoire de la commune de Bagneaux-sur-Loing ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour la liste des risques à prendre en compte sur le territoire de la commune de Bagneaux-sur-Loing et les documents à consulter pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires,

## **ARRÊTE**

### **Article 1er**

La commune de Bagneaux-sur-Loing est exposée aux risques naturels prévisibles d'inondation et aux risques technologiques.

Le dossier communal d'information annexé à l'arrêté préfectoral 2009/DDEA/SEPR n° 52 du 19 février 2009 est remplacé par le dossier communal d'information annexé au présent arrêté.

## **Article 2**

Le dossier communal d'information visé à l'article 1 et annexé au présent arrêté ainsi que les documents de référence mentionnés dans la fiche synthétique sont consultables aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux de la mairie de Bagneaux-sur-Loing, de la préfecture de Seine-et-Marne et de la sous-préfecture de Fontainebleau.

## **Article 3**

Le dossier communal d'information et les documents de référence visés à l'article 2 sont mis à jour en fonction de l'évolution des éléments nécessaires à l'établissement de l'état des risques naturels et technologiques.

## **Article 4**

Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune de Bagneaux-sur-Loing et au président de la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie de Bagneaux-sur-Loing.

Le présent arrêté ainsi que ses modalités de consultation feront l'objet d'une mention dans le journal Le Parisien.

Il est également accessible sur le site Internet de la direction départementale des territoires : <http://www.seine-et-marne.equipement-agriculture.gouv.fr>, rubrique "Risques".

## **Article 5**

Le préfet de Seine-et-Marne et le maire de la commune de Bagneaux-sur-Loing sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Seine-et-Marne.

Une copie sera adressée à :

- M. le sous-préfet de Fontainebleau
- M. le directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne

Melun, le 24 décembre 2010

*Le préfet,*

Pour le Préfet et par délégation,  
Le directeur départemental des territoires  
de Seine-et-Marne

*signé*

Jean-Yves SOMMIER



Préfecture de Seine-et-Marne

## COMMUNE DE BAGNEAUX-SUR-LOING

## Informations sur les risques naturels et technologiques

en application des alinéas I et II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

## 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

06/DAIDD/ENV n° 005

du 3 février 2006

mis à jour le 24 décembre 2010

## 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui  non 

Approuvé	date	3 août 2006	aléa	Inondation
	date		aléa	
	date		aléa	

Les documents de référence sont :

La notice de présentation du PPRI de la vallée du Loing	Consultable sur Internet	<input checked="" type="checkbox"/>
La carte des aléas du PPRI de la vallée du Loing (planche 2/6) au 1/5000 <sup>ème</sup>	Consultable sur Internet	<input checked="" type="checkbox"/>
Le plan de zonage réglementaire du PPRI de la vallée du Loing (planche 2/6) au 1/5000 <sup>ème</sup>	Consultable sur Internet	<input checked="" type="checkbox"/>
	Consultable sur Internet	<input type="checkbox"/>
	Consultable sur Internet	<input type="checkbox"/>

## 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est concernée par le périmètre d'un PPR t

oui  non 

approuvé par arrêté préfectoral 2010/DCSE/IC/174 Etablissement KERAGLASS	date	10 août 2010	aléa	toxique, thermique, et surpression
---	------	--------------	------	---------------------------------------

Les documents de référence sont :

La note de présentation, le règlement, plan de zonage réglementaire	Consultable sur Internet	<input checked="" type="checkbox"/>
---	--------------------------	-------------------------------------

## 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application de l'article R.563-4 du code de l'environnement relatif à la prévention des risques sismiques

La commune est située dans une zone de sismicité zone Ia  zone Ib  zone II  zone III  non 

## 5. Description succincte de l'intensité du risque

Aléa : Inondation	intensité :	faible à moyenne	<input checked="" type="checkbox"/>	forte	<input checked="" type="checkbox"/>	très forte	<input checked="" type="checkbox"/>
Aléa :	intensité :	faible	<input type="checkbox"/>	modérée	<input type="checkbox"/>	très élevée	<input type="checkbox"/>
Aléa : technologique	intensité :	significatif	<input checked="" type="checkbox"/>	grave	<input checked="" type="checkbox"/>	très grave	<input checked="" type="checkbox"/>
Aléa :	intensité :						

Commentaire littéral succinct

pièces jointes

## 6. Cartographie

document permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Document cartographique délimitant les zones exposées au risque inondation (1 format A4)

Document cartographique délimitant le périmètre d'exposition aux risques technologiques (1 format A4)

## Commune de BAGNEAUX-SUR-LOING

Informations sur les risques naturels et technologiques  
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° **2010/DDT/SEPR n° 431**

du **24 décembre 2010**

complété le **02 mai 2012**

### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles

#### [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui  non

<b>Approuvé</b>	date <b>3 août 2006</b>	aléa <b>Inondation</b>
	date	aléa

Les documents de référence sont :

<b>La notice de présentation du PPRI de la vallée de la vallée du Loing</b>	Consultable sur Internet <input checked="" type="checkbox"/>
<b>La carte des aléas du PPRI de la vallée du Loing (planche 2/6) au 1/5000ème</b>	Consultable sur Internet <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Le plan de zonage réglementaire du PPRI de la vallée du Loing (planche 2/6) au 1/5000ème</b>	Consultable sur internet <input checked="" type="checkbox"/>
	Consultable sur internet <input type="checkbox"/>
	Consultable sur internet <input type="checkbox"/>
	Consultable sur Internet <input type="checkbox"/>

### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui  non

<b>Approuvé par arrêté préfectoral 2010/DCSE/IC/174</b>	date <b>10 août 2010</b>	effet <b>toxique, thermique et surpression</b>
<b>Ets KERAGLASS</b>		

Les documents de référence sont :

<b>La note de présentation, le règlement, le plan de zonage réglementaire</b>	Consultable sur Internet <input checked="" type="checkbox"/>
	Consultable sur Internet <input type="checkbox"/>

### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte zone <b>5</b> <input type="checkbox"/>	Moyenne zone <b>4</b> <input type="checkbox"/>	Modérée zone <b>3</b> <input type="checkbox"/>	Faible zone <b>2</b> <input type="checkbox"/>	Très faible Zone <b>1</b> <input checked="" type="checkbox"/>
--	--	--	---	---

#### pièces jointes

### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

<b>Document cartographique délimitant les zones exposées au risque inondation (1 format A4)</b>
<b>Document cartographique délimitant le périmètre d'exposition aux risques technologiques (1 format A4)</b>

### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

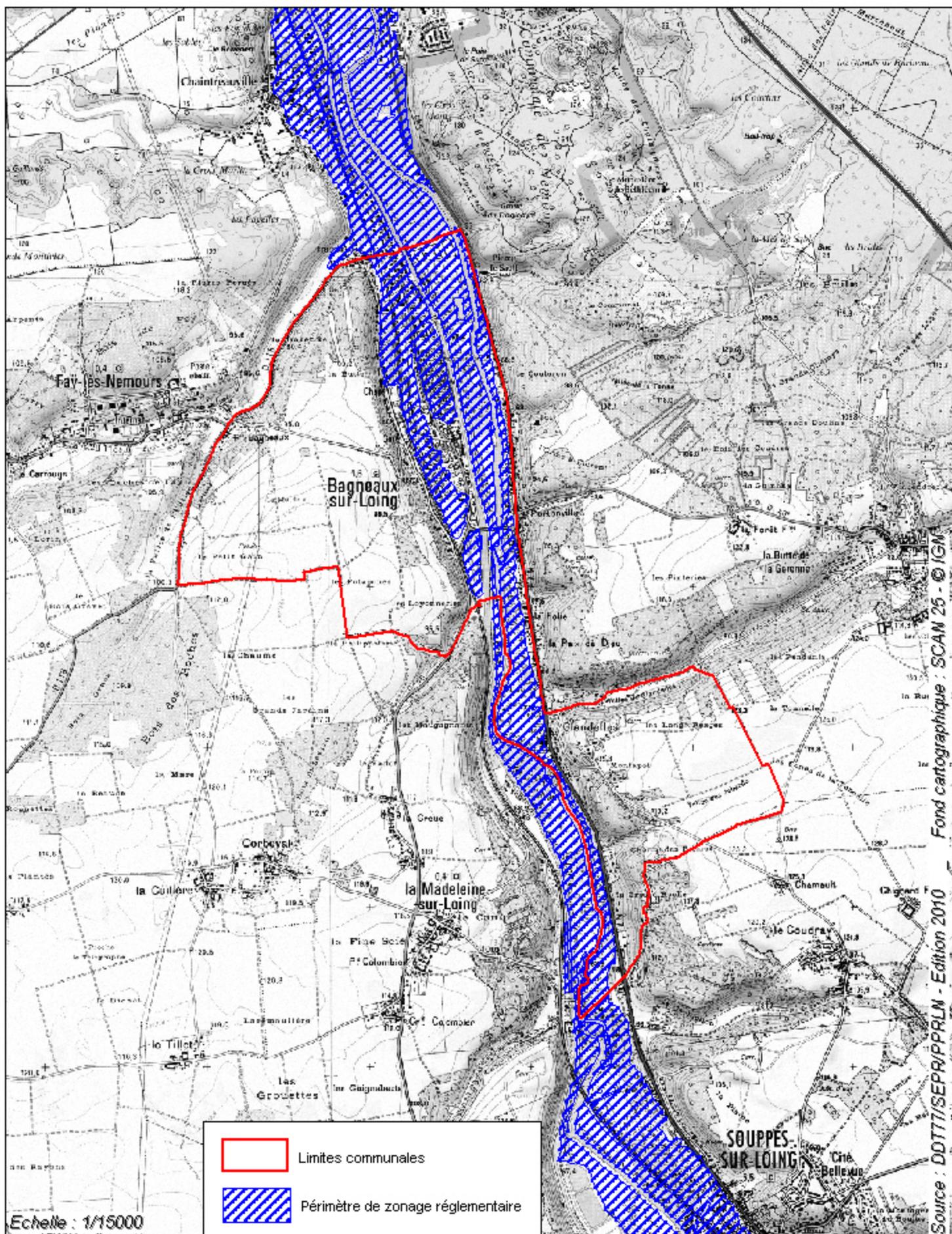
La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Sites internet :

[www.seine-et-marne.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.seine-et-marne.equipement-agriculture.gouv.fr) (DDT77)

[www.seine-et-marne.pref.gouv.fr](http://www.seine-et-marne.pref.gouv.fr) (Préfecture77)

Information des acquéreurs et des  
locataires sur le risque inondation



Information des acquéreurs et des  
locataires sur le risque technologique

